

Code Postal : 44160

Téléphone 02 40 01 10 22



Le Maire de la Commune de Sainte-Reine-De-Bretagne, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;

CONSIDERANT la demande en date du 10/02/2023 de Monsieur Cyriaque GARAPIN demeurant 53, avenue Camus 44000 NANTES, bénévole au sein de l'association diocésaine de Nantes, organisatrice du Pèlerinage au Calvaire de Pontchâteau prévue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023.

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation sur la partie du circuit située sur la commune de Sainte Reine de Bretagne pour le bon déroulement de cette manifestation,

## ARRETE

**Article 1** : La circulation et le stationnement seront interdits le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 toute la journée, sur les voies communales 7 et 14, ainsi que les chemins ruraux 28 et 29 représentés sur le plan ci-joint.

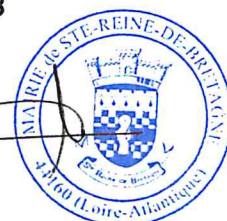
**Article 2** : La signalisation, conforme et adéquate, sera mise en place par les responsables de l'association organisatrice.

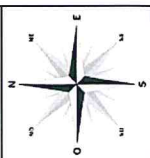
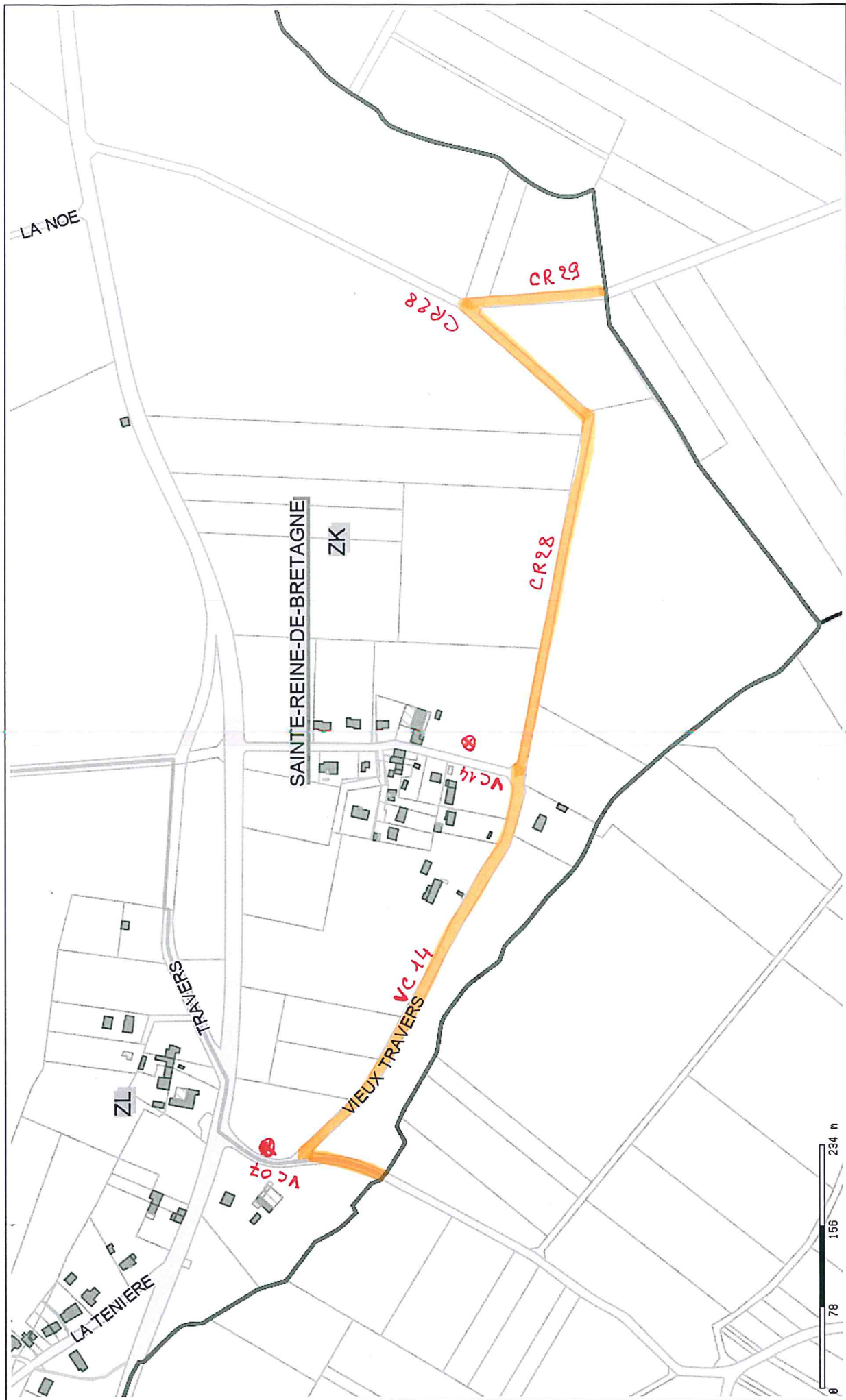
**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINTE REINE DE BRETAGNE et placardé aux extrémités des sections réglementées.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis :  
A Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Pontchâteau  
A l'association organisatrice.

Le 23 février 2023

Le Maire,  
Michel PERRAIS





Plan 1

Edité le 23/02/2023 - Echelle : 1/5000



Pays de  
Pont-Château  
Saint-Gildas-des-Bois